

# MARESAKAO!

I FTIN TRIMESTRIE

N°003 / JANVIER - FEVRIER - MARS 2018

# JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2018

«Les zones humides pour un avenir urbain durable » est le thème choisi cette année

Célébration nationale du 01 et 02 Février 2018 à Antaninarenina

La journée mondiale des zones humides, le 02 Février dernier commémore la signature de la Convention sur les zones humides le 02 Février 1971 dans la ville Iranienne de Ramsar. Cette convention est un traité international pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Chaque année depuis 1997, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des groupes de citoyens à tous les niveaux de la société profitent de l'occasion pour faire des actions de sensibilisation aux valeurs et aux avantages des zones humides et de la convention de Ramsar.

Les zones humides sont les poumons des villes, et au fur et à mesure de l'extension des zones urbaines, les zones humides diminuent, et à terme, disparaisent. Madagascar, ne fait pas exception car l'utbanisation aroissante a des impacts importants sur les zones humides que sont les tivières, canaux, lacs, et mangroves. Madagascar possède 20 sites Ramsar, avec une superficie de 2 millions d'hectares, localisés dans 6 régions: Astriamana, Melaky, Menabe, Boeny, Astimo Andrefana et Analamanga.

Outre leur rôle socio-économique, les zones humides de l'île jouent un rôle écologique d'importance capitale dans la conservation des espèces faunistiques et elles conservent la biodiversité existante.

La célébration nationale s'est déroulée à Antananarivo les 01 et 02 Février 2018, et l'Aire Protégée Antrema a été l'un des participants. Un nouveau guide national pour la gestion de ces zones humides a été lancé, contribuant au renforcement des capacités des gestionnaires de site Ramsar.

Pour rappel, le Site Bioculturel d'Antrema a été désigné zone humide d'envergure internationale Ramsar selon la décision n°2286 du 05/02/2017.

# Editorial

L'Aire protégée Antrema

La variation pédologique et topographique de l'AP Antrema offre une multitude d'écosystèmes à savoir les forèis denses séches, savanes, végétation de plage, mangroves, marais et lars continentaux (DBEV, 2009). Plusieurs pressions, authropiques ou liées à des événements climatiques, pèsent sur ces écosystèmes en particulier au niveau des zones humides, formation marérageuse, mangroves... alors qu'elles constituent des écosystèmes favorables au développement d'une vie marine, continentale et côtière importante et diversifiées.

Ces zones nécessitent beaucoup puis d'attention et de mesures de sauvegarde dans le sens de la convention sur les zones hunides qui est de favoriser la conservation et l'uflisation rationnelle et durable des zones hunides grâce à des mesures prises aur plan national et international. Les deux images satellitaires

Les deux images satellitaires suivantes montent, après photointerprétation, les dégals cycloniques sur les mangroves d'Antrema Aranta suite au passage d'un cyclone en 2005.

Aujourd'hui ces zones font l'objet d'importants programmes de reboisement.



Les mangroves d'Antrema Arani en 2003 et 2010

# Célébration de la journée mondiale des zones humides dans l'AP Antrema le 03 Février 2018

Pour la célébration de la journée mondiale des zones humides, l'Aire Protégée Antrema a organisé un évènement culturel et sportif spécial. Pour cela, un tournoi de football a été fait, un radio crochet concernant l'Aire Protégée pour les élèves, et des plantations de propagules des palétuviers dans le village de Bako. 3 000 plantules ont été mises en terre.

Des matériels scolaires et des bonbons ont été distribués pour les enfants et des coupes pour les vainqueurs du tournoi.





Tournoi de football

Plantations des propagules de palétuvier

# OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE REBOISEMENT 2018 AVEC LA DREEF BOENY

Reboisement réussi, levier d'un développement économique durable

La période de reboisement pour 2017-2018 a débuté le 19 Janvier 2018 pour toute l'étendue du territoire national.



Banderole de la campagne officielle

Pour la Région Boeny, le reboisement a été lancé officiellement à Marohogo, Commune Rurale d'Ambalakida, District de Mahajanga II. 250 000 plants d'Acacia mangium, une essence forestière originaire d'Asie et du Nord d'Australie, ont été plantés à cette occasion, sur une superficie de 20 ha.

L'objectif global pour cette année est de « reboiser pour un développement économique durable ».

Le reboisement est devenu une des priorités du gouvernement pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique. Il est aussi un moyen pour les responsables aussi bien du secteur privé que ceux du secteur public, de contribuer dans l'atteinte de l'objectif qui consiste à refaire de Madagascar une île verte.



Les participants au moment du reboisement

# Campagne de reboisement dans l'Aire Protégée Antrema

Reboiser est un engagement. C'est un devoir et de la responsabilité de chacun de participer au reboisement pour les générations futures.

**BULLETIN TRIMESTRIEL** 



Les communautés locales avec les plants d'Acacia le jour de reboisement

10 000 plants d'Acacia mangium ont été plantés dans l'Aire Protégée Antrema. Cette campagne de reboisement a été effectuée par les communautés locales dans les huit secteurs du Fokontany Antrema et les agents

de l'Aire Protégée. L'Acacia mangium est une essence à croissance rapide. Elle est tolérante aux conditions hydriques difficiles.

Cette espèce a été choisie en raison de son acclimatation dans la localité et de multiples usages par les communautés locales comme la construction des pirogues, la charpente pour la maison, la fabrication des meubles, le bois de chauffe...



Les communautés locales en pleine plantation

# RESEAU MIHARI

MIHARI ou MItantana HArena an-dRanomasina avy eny Ifotony est un réseau créé en 2012 à l'initiative des associations communautaires engagées dans la gestion locale des ressources marines et côtières à Madagascar, en collaboration étroite avec les organisations qui les appuient. Le réseau MIHARI consulte et travaille avec des divers départements gouvernementaux et instituts de recherche et de formation. Le réseau a été créé dans le but de répondre aux problèmes auxquels les communautés gestionnaires de LMMA (Locally Managed Marine Areas) font face et de les aider à prendre en main leur destin et à se construire un avenir viable et durable.

# Réunion de coordination régionale du réseau MIHARI le 5 Mars 2018 à Ambanja

Les représentants de la coordination du réseau MIHARI de la partie Nord-Ouest de Madagascar se sont réunis à Ambanja le 5 Mars dernier.



Réunion de coordination régionale MIHARI

### L'ordre du jour était :

- Partage des mis à jour de la part des partenaires du Réseau MIHARI
- Présentation de travail 2018 de Réseau MIHARI Nord-Ouest et les stratégies de sa mise en œuvre
- Préparation de l'atelier communautaire régional MIHARI Nord-Ouest et du festival Dugong
- La préparation de l'élection du Viceprésident régional de la région Nord-Ouest du bureau national MIHARI : consultation des idées, élaboration des procédures de l'élection.

Réunion annuelle de coordination MIHARI le 6 et 7 Mars à Antananarivo, signature de la Charte de MIHARI



Signature de la Charte MIHARI

La réunion a été ouverte officiellement par le président du bureau national MIHARI. La première journée a été consacrée au partage des actualités et projets en cours des organisations membres et des représentants des communautés. Cette journée a également permis aux participants de discuter des activités du réseau prévues pour

2018 ainsi que du plan de communication de l'année.

L'affiliation des 23 organisations comme membres de MIHARI s'est déroulée dans l'après-midi du 6 Mars 2018.

La séance a débuté avec la session libre de découverte des documents validés à Fort Dauphin lors du Forum National qui officialisent le fonctionnement du réseau.

Parmi ces documents figurent: la Stratégie MIHARI 2018-2021; le Guide d'appellation d'une LMMA à Madagascar; et la Charte MIHARI.

L'Aire Protégée Antrema, représentée par le MNHN, a adhéré à la Charte du réseau MIHARI à travers sa ratification et cela marque également son intégration officielle au réseau le 06 mars 2018.

La deuxième journée a été consacrée aux différentes stratégies du réseau pour 2018.

# RECHERCHE APPLIQUEE EN MASTER "MENTION BIOLOGIE ET ECOLOGIE VEGETALE" DANS LE SITE BIOCULTUREL ANTREMA

Sept étudiants en master DIASE venant de l'Université d'Antananarivo

Chaque année de nombreux étudiants viennent à Antrema pour des études scientifiques.

Ces études peuvent êtres de la sociologie, de l'économie, de l'écologie que ce soit animale ou végétale, de la phytosociologie, de l'entomologie...

Sept étudiants sont venus en Mars pour mener des études concernant l'impact de la vulnérabilité au changement climatique sur les activités quotidiennes ; dynamique spatiotemporelle des mangroves vis-à-vis du changement climatique ; élaboration du plan de gestion communautaire des îlots forestiers

à droit d'usage; essai d'évaluation de l'efficacité de gestion du site; essai de multiplication des espèces autochtones en vue de la restauration écologique ; suivi de la germination des graines issues des pluies de graines et des banques de graines du sot des forêts sèches; essai d'identification et de priorisation des zones pour la restauration du paysage forestier. Sur ce des enquêtes ethnobotaniques et ethnoécologiques ont été faites suivis des études écologiques et phytosociologiques en appliquant des méthodes d'inventaires écologiques adéquates.

# SURVEILLANCE ET CONTROLE DANS L'AIRE PROTEGEE ANTREMA DURANT CE PREMIER TRIMESTRE

## Mener des patrouilles et des visites de sécurisation

**BULLETIN TRIMESTRIEL** 

Les intervenants dans cette rubrique sont les VNA (Vaomieran'ny Ala), les Aro motro (KMDT), les 02 VOI (Ambanjabe et Ampampamena), le Cantonnement de Mitsinjo (CEEF), les agents de la pêche Mitsinjo et les Agents du site bioculturel. 24 patrouilles ont été réalisées.



Patrouille communautaire dans le sud de l'Aire Protégée

### Descente du CANFORETS du Mitsinjo

Une patrouille a été effectuée par le chef cantonnement de Mitsinjo et son collaborateur dans l'AP Antrema durant ce premier trimestre.



Débarquement à Antsikiry

Le groupe Aro Motro et les VOI, qui comptent 10 personnes, effectuent des missions de sensibilisation et de répression.

- O9 réunions de sensibilisations villageoises effectuées dans les hameaux de Beankama, Antsikiry, Belemoka, Antsahiliky, Ambalarano, Ambanjabe. Les thèmes de ces sensibilisations sont axés sur les procédures de demande de permis de coupe dans les zones de droit d'usage, l'ouverture de la campagne de reboisement de 2018, l'inscription de visiteurs dans le cahier d'enregistrement, suivi des campements dans l'aire protégée.
- 08 délits ont été recensés durant ce trimestre,
- Initiation dans la lutte contre les feux de brousse pour 2018 via sensibilisation.
- Les matériels de collecte, d'exploitation ou de chasse des ressources naturelles illicite et les produits illégaux ont été saisis.

# Il a été effectué durant cette patrouille :

- 02 sensibilisations villageoises à Antsikiry et Ambanjabe, suivies des reboisements de l'Aire Protégée d'Antrema durant la campagne 2018,
- Recyclage des vaomieran'ny ala (VNA) et des aro motro (KMDT),
- Constatation de l'embouchure d'Ankoririka qui risque de se boucher.

Il a aussi contribué aux sensibilisations villageoises à Belemoka, Ambalarano, Masokoamena, Kapahazo et Ampampamena, et a l'encadrement et recyclage des KMDT et des VNA avec l'équipe de la DREEF Boeny.

# LISTE DES JOURNEES INTERNATIONALES

Une journée internationale ou journée mondiale est un jour de l'année dédié à un thème particulier à un niveau international ou mondial. Une journée internationale concerne une cause ou un problème d'intérêt international et a pour but d'attirer l'attention à son sujet. Beaucoup de ces dates sont établies par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNESCO et d'autres organisations. Celles qui vont être citées sont celles qui sont dans le secteur de l'environnement et social.

A noter que l'année 2018 est proclamée « année internationale des récifs coralliens ».

Ces journées mondiales sont :

- 01 Janvier : jour de l'an
- 02 Février : journée mondiale des Zones Humides
- 08 Mars : journée internationale des Femmes
- 21 Mars : journée internationale des Forêts
- 22 Mars : journée mondiale de l'eau
- 18 Avril: journée internationale des monuments et sites
- 22 Avril : journée mondiale de la terre
- 01 Mai : journée internationale des travailleurs
- 20 Mai : journée internationale des abeilles
- 21 Mai: journée mondiale pour la diversité culturelle, le dialogue et le développement
- 22 Mai: journée internationale de la Biodiversité
- 05 Juin : journée mondiale de l'environnement
- 05 juin: journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

- 08 Juin : journée mondiale de l'océan
- 17 Juin : journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sècheresse
- 03 Juillet : journée mondiale sans sac plastique
- 26 Juillet: journée internationale pour la conservation des mangroves
- 28 Juillet: journée mondiale de la conservation de la nature
- 16 septembre : journée internationale de la protection de la couche d'ozone
- 22 Septembre : Journée mondiale de la défense de la faune
- 27 Septembre : journée mondiale du tourisme
- 04 octobre : journée mondiale des animaux
- 11 Décembre: journée internationale de la montagne

# **FAUNE ET FLORE**

La mangrove : un écosystème de marais maritime

Qu'entend-on sous le nom de « mangrove » ? Il s'agit des forêts qui poussent le long des littoraux, localisées dans la zone de balancement des marées au sein des baies et des estuaires.

C'est un écosystème qui se développe le long des côtes protégées des zones tropicales et subtropicales. Elle pousse dans un milieu à dépôt salin présentant diverses formes de sols anaérobies. Elle accueille une flore peu diversifiée mais une faune très riche.

De nombreuses espèces d'oiseaux peuplent la mangrove, mais les crabes, les mollusques, les crustacés et les poissons sont les plus présents. La mangrove malgache, en tant que milieu spécifique, se présente comme un écosystème ligneux particulièrement dynamique et qui demeure le support d'un riche espace de vie pour de multiples espèces.

A Antrema, la mangrove est de 1 736 Ha. Elle constitue l'habitat le plus fréquent des Roussettes (*Pteropus rufus*) et aussi des groupes de *Propithecus coronatus*.

La mangrove est également importante pour la conservation de la diversité biologique et des moyens de subsistance.

Les écosystèmes de mangroves sont généralement exploités à Antrema pour la pêche et la collecte de crabes. Il est interdit de faire des exploitations des bois de palétuviers dans le site.

# **FAUNE ET FLORE (suite)**

**BULLETIN TRIMESTRIEL** 



Mangrove d'Ambolobozy, sud de l'Aire Protégée Antrema

paires.

# Caranx ignobilis: carangue à grosse tête

La Caranx ignobilis, une espèce de poisson marin de la famille de Carangidae, est une très grande carangue argentée ou sombre à presque noire, parfois avec des bandes foncées le long du dos. C'est un poisson de grande taille pouvant atteindre 170 cm de long.



Caranx ignobilis, une prise par les pêcheurs à Antrema

La carangue géante a un profil de tête raide, des écailles robustes à l'arrière de la partie droite de la ligne latérale, et aucun point sombre sur la partie arrière de la couverture branchiale. Les sujets juvéniles ont une livrée gris clair légèrement argentée, dotée d'une petite tache noire sur le haut de l'opercule et les nageoires caudale et anale sont jaunâtres. Cette espèce a une activité aussi bien diurne que nocturne. Les adultes dépassant les 80 cm sont plutôt solitaires ou se déplacent par

Elle affectionne les pentes externes des lagons, des récifs coralliens et rocheux. Ils se nourrissent de crustacés et de poissons. Les gros individus peuvent être ciguatoxiques.

Dans l'Aire Protégée Antrema, les pêcheurs font de la palangre pour la pêche afin d'obtenir de gros poissons.

La plupart des communautés locales pratique la pêche pour leur source de revenus,





